

Mon parcours de conducteur

Je suis en 5° Je passe l'ASSR1 et je fais 7 heures de formation à l'auto école.
Je suis titulaire du permis A.M. (ex B.S.R.).
(Je peux passer l'ASR à tout age)

J'ai 14 ans J'ai le droit de conduire un cyclomoteur ou une voiturette avec le permis AM.

Je suis en 3° Je passe l'ASSR2 dont j'aurai besoin pour m'inscrire aux permis.

J'ai 15,5 ans Je peux commencer la conduite accompagnée.
Je suis les cours de code et passe l'épreuve théorique.
(la réussite à l'épreuve permet de passer 5 fois l'épreuve de conduite)
(j'effectue 20 heures de conduite à l'auto école)

J'ai 16 ans Je peux commencer la formation « Auto école ».
Je peux passer le permis A1 (moto moins de 125 cc).
(formation 7 heures)

J'ai 17,5 ans Je peux passer l'épreuve conduite du permis B (voiture)
et conduire MAIS accompagné.

J'ai 18 ans Je peux conduire en « solo ».

J'ai 18 ans Je peux passer le permis A2 (moto 125 à 600 cc).
(formation 7 heures)

J'ai 20 ans Je peux passer le permis A (si 2 ans de permis A2).

J'ai 24 ans Je peux passer directement le permis A (moto plus de 600cc).
(formation 7 heures)

Mes permis sont à changer au bout de 15 ans (A.M., A.1., A.2., A, B.)
(photo et adresse)

Les autres permis sont à renouveler tous les 5 ans avec visite médicale.

La perte de points m'est signalée par courrier.

Je peux consulter sur internet mon solde de points.

La restitution des points m'est signalée par courrier.

Tous les permis peuvent faire l'objet d'une invalidation.

En cas d'annulation du permis, je repasse toutes les épreuves.

Pendant la période probatoire, si je perds 3 points, je dois faire un stage
PAYANT de récupération, dans un délai de 4 mois après avoir été averti par
lettre recommandée.

Un verre contenant 10 g d'alcool pur représente un taux d'alcoolémie g/l pour un poids de :

Poids/Kg

